

Después del titulado Imperio de Maximiliano, y restaurada de nuevo la República federal, por decreto de 20 de Agosto de 1867, el ilustre Presidente Benito Juárez reorganizó la Contaduría Mayor de Hacienda, reformando su planta de empleados, y creando con el carácter de provisionales dos Secciones liquidatarias de la Deuda interior, de las que la 1.ª examinará, glosará y liquidará los créditos procedentes de la guerra de intervención sostenida por el país desde fines de 1661, y la 2.ª todos los demás créditos pertenecientes á la Deuda flotante de la Nación.

El establecimiento de la Contaduría Mayor en lugar del Tribunal de Cuentas es más conforme al sistema constitucional que nos rige; y en la actualidad, además de las atribuciones que tiene dicha Oficina y que he mencionado, su personal se compone de un Contador Mayor, seis contadores de 1.ª clase, seis contadores de 2.ª clase, doce oficiales de glosa, un oficial de libros, uno de correspondencia, catorce escribientes y un archivero con un escribiente. También consta en la planta el personal necesario de una Sección encargada de glosar las cuentas atrasadas, desde el 1.º de Julio de 1865. El Presupuesto de la Contaduría figura en la Ley de Presupuestos en el Ramo primero del Poder Legislativo, del que depende.

### CONCLUSIÓN

Habiendo tratado ya sobre la organización y funciones de la Contaduría Mayor de Hacienda, y hecho una breve reseña de la historia del extinguido Tribunal de Cuentas y sus procedimientos, daré por terminado este estudio relativo á las materias que en el ramo de Hacienda trata Josat, y de las que he tenido ocasión de ocuparme.

Para concluir repetiré: que no me fué posible dar á esta obra la extensión necesaria por la premura del tiempo que se me fijó para escribirla (seis meses), limitando el plan que desde el principio me propuse desarrollar, pues que pretendí tratar detalladamente de todos y de cada uno de los diferentes servicios de la Administración Pública de Méjico; pero he podido, durante el curso de la publicación de la obra, hacerle algunas rectificaciones, adiciones y modificaciones de actualidad, tanto en la edición española como en la traducción al idioma francés, y ocuparme á la vez de proyectar, como anexo é ilustración de ella, además del Cuadro-gráfico de que he hablado en la página 273, una Carta geográfica-administrativa de la República, en la que figuran todas las poblaciones en donde hay establecidas oficinas públicas, no solamente de Hacienda, sino las de Correos, Juzgados de Distrito, líneas telegráficas, ferrocarriles y vapores, etc., etc., procurando así dar una idea de la manera como se encuentra organizado en nuestro país el servicio de la Administración Pública en su vasto territorio. (Esa Carta-administrativa también fué remitida en su oportunidad á la Exposición Universal de París.)

Tengo la conciencia de haber incurrido en multitud de errores, tanto por mi falta de aptitud como de método al escribir este estudio; pero no teniendo más deseo que mi buena voluntad para prestarle un pequeño servicio á mi patria, y cumplir con mi deber, esos defectos serán reparados y subsanados por personas competentes que quieran tratar de esta materia tan difícil, como complexa y delicada.

FIN.

# L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

## AU MEXIQUE

ÉTUDE COMPARATIVE ET SUCCINCTE

ENTRE LES

## SYSTEMES ADMINISTRATIFS DES FINANCES

DE FRANCE ET DU MEXIQUE

AVEC UNE ÉTUDE SOMMAIRE SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DANS LES DEUX PAYS

(RAPPORT POUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS, 1889)

PAR

EMILIANO BUSTO

DEUXIÈME CHEF DE BUREAU AU MINISTÈRE DES FINANCES,  
DÉLEGUÉ DU MINISTÈRE AU COMITÉ D'ORGANISATION DU MEXIQUE A L'EXPOSITION DE PARIS EN 1889  
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET DE STATISTIQUE DES ÉTATS-UNIS DU MEXIQUE



PARIS

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT

4 — RUE DE BOULOI — 4

1889

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS  
DES COLONIES, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE  
DU MEXIQUE

(2<sup>e</sup> Section. — N° 1590)

Conformément à la décision prise par le Comité directeur de l'Exposition mexicaine à Paris, en vue de la participation officielle de la République du Mexique à cette Exposition, et différents travaux devant être entrepris dont l'objet se trouve consigné au rapport qui l'accompagne, le Président de la République vous a désigné pour faire cette Étude dont les bases sont énumérées au paragraphe 5 du Programme adopté.

En vous témoignant le plaisir que je ressens de vous communiquer cette nomination, je me permets de vous faire remarquer que ce travail doit être terminé pour fin septembre prochain, afin qu'il puisse être imprimé en temps utile.

Liberté et Constitution !

PACHECO.

MEXICO, 2 AOUT 1888.

A Monsieur EMILIANO BUSTO.

MEXICO, 2 AOUT 1889.

A M. MANUEL DUBLAN,

Ministre Secrétaire d'État au département des Finances  
et du Crédit public.

*En considération des nombreux efforts que vous n'avez cessé d'apporter au perfectionnement de toutes les branches du système administratif des Finances, permettez-moi de vous dédier cette Etude dont j'ai été chargé à l'occasion de la participation du Mexique à l'Exposition Universelle de Paris en 1889 et qui forme le Rapport sur le système général de l'Administration de la République.*

*Si, avec votre bienveillance habituelle, vous voulez bien accepter ce travail que je tiens à honneur de vous offrir comme un juste hommage de ma reconnaissance et de ma grande estime, et s'il peut s'y trouver quelque chose qui corresponde à vos vues patriotiques et à vos vastes desseins, votre ami dévoué et très humble serviteur se trouvera largement récompensé.*

EMILIANO BUSTO.

## INTRODUCTION

Désigné par le Président de la République pour rédiger et publier une *Etude comparative entre les systèmes d'Administration publique de France et du Mexique*, à l'occasion de la participation officielle du Mexique à l'Exposition universelle de Paris en 1889, j'ai accepté cette tâche difficile pour m'acquitter d'abord d'un devoir et ensuite pour me rendre utile à mon pays.

L'ensemble de ce travail fera connaître notre organisation politique et sociale dans ses divers services, et montrera ce qui peut intéresser l'immigrant, le capitaliste et le travailleur; il leur permettra de juger des droits dont ils peuvent jouir dans notre pays, des franchises et des garanties que les lois leur accordent.

Dans cette étude, j'essayerai aussi de donner quelques indications qui puissent être utiles aux ministres d'État et à ceux qui, en raison de leur position politique ou sociale, désirent compléter les notions d'Administration qu'ils possèdent déjà.

Jusqu'en 1882, on n'avait pas encore publié en France sur l'Administration centrale, proprement dite, de livre à la portée de tous et qui pût donner la clef des nombreuses matières qu'embrasse cette branche des finances publiques. Ainsi s'exprime M. J. Josat, sous-chef de bureau au Ministère des finances en France, dans son ouvrage intitulé *Le Ministère des Finances et l'organisation des autres ministères*, qui m'a servi de terme de comparaison pour faire ce travail, sans avoir négligé cependant de consulter divers auteurs d'économie politique et différents ouvrages traitant de l'Administration en général et plus particulièrement de l'Administration des finances.

Il n'est malheureusement pas rare, dit encore cet illustre publiciste, de rencontrer des hommes instruits à qui les premiers principes de l'Administration sont complètement étrangers; et néanmoins l'on peut dire qu'il n'existe pas d'intérêts, mêmes particuliers, avec lesquels l'Administration n'ait des points de contact soit directs, soit indirects, et il croit que les causes de cette indifférence que tant de personnes montrent pour une étude si nécessaire ont été parfois l'absence d'un ouvrage traitant de la matière. C'est ce qui le décida à publier le sien et s'il en a été ainsi en France, qui est sans contredit une des nations qui marchent à l'avant-garde de la civilisation, que sera-ce donc au Mexique? La même chose; car jusqu'à ce jour, que je sache, aucun ouvrage n'a paru ici, qui aborde ce genre d'études.

L'Administration des finances a une infinité de rapports avec tout ce qui constitue

le mouvement du corps politique d'une nation, et par cela même les rouages du Ministère des finances exigent une connaissance plus approfondie, car il constitue, pour m'exprimer ainsi, le pivot de tout le système administratif. Cette considération m'a déterminé à donner plus de développement à cette matière, sans toutefois entrer dans tous les détails des autres départements administratifs, ce que le peu de temps qui m'est accordé pour cette étude ne me permettrait pas.

Au début de ce travail, je m'étais tracé un plan assez étendu, mais en le développant, je me vis, à mon grand regret, obligé de le restreindre, pour pouvoir le terminer et le présenter au Gouvernement en temps voulu. Je me suis alors borné aux matières suivantes divisées en trois chapitres :

I. — *De l'administration publique en général. Ressources et revenus de l'État.* — II. *Des dépenses publiques en France et au Mexique.* — III. *De la Comptabilité officielle et fiscale, dans les deux pays,* matières qui comprennent cependant, comme on le verra, des services variés et distincts se rattachant à l'Administration.

N'ayant pu aussi longuement, comme je l'ai fait pour le Ministère des Finances, traité des autres départements de l'Administration publique, j'ai consacré le chapitre I<sup>er</sup> aux départements des Affaires étrangères, de l'Intérieur et des Postes, de la Justice et de l'Instruction publique, des Travaux publics, de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, des Finances et du Crédit public, de la Guerre et de la Marine, en faisant une comparaison entre les systèmes administratifs de France et du Mexique, dans le but unique d'emprunter à ce premier pays ce qui peut nous être utile et tout ce qui nous manque encore, bien que notre Administration publique soit déjà bien organisée.

Afin de procéder méthodiquement dans cette étude et établir une comparaison entre le système administratif français et le nôtre, j'ai dû toucher à quelques points qui sont propres au premier, d'autant plus qu'au Mexique nous ne possédons pas certains services administratifs qui existent en France, comme le service des Trésoriers-payeurs généraux, la Direction générale des Domaines, celle des Douanes, etc.

Une fois le plan de cet ouvrage arrêté, j'ai abordé séparément et en suivant l'ordre indiqué, tous les sujets et les diverses questions d'économie politique, qui se rattachent aux différents services dont se compose l'Administration publique d'un pays, pour démontrer que l'organisation administrative de la République du Mexique est digne d'une nation éclairée et civilisée.

Pour que cette étude soit complète, je me suis efforcé d'y apporter les rectifications et les modifications nécessaires et de la mettre en harmonie avec les dernières lois relativement aux Impôts, aux Dépenses et au Crédit public, qui changent constamment.

Mexico, avril 1889.

## L'ADMINISTRATION AU MEXIQUE

### EXPOSÉ SOMMAIRE DU SYSTÈME FINANCIER EN FRANCE ET AU MEXIQUE.

#### CHAPITRE PREMIER.

##### DE L'ADMINISTRATION EN GÉNÉRAL. — RESSOURCES ET REVENUS DE L'ÉTAT.

L'Administration d'un Etat a été si bien définie par Josat, que nous ne pourrions ajouter que peu de mots à ce qu'il a exprimé d'une façon si magistrale, en étudiant cette question dans son remarquable ouvrage sur l'Administration en France.

Il dit, et avec raison, que si, dans un Etat, le Gouvernement est l'âme qui inspire, l'Administration est le corps qui agit, et qu'il n'y a pas d'intérêts, même particuliers, auxquels les membres de ce corps ne touchent soit directement, soit indirectement. Et, cependant, il faut bien le reconnaître, le *Pouvoir exécutif*, le *Pouvoir législatif* et le *Pouvoir judiciaire* ne sont, pour beaucoup de personnes, que des idées vagues, des abstractions qu'elles ne comprennent qu'après réflexion; lorsque, au contraire, l'Administration nous entoure de toutes parts, est la réalité palpable et constitue, en quelque sorte, un être tangible qu'on rencontre à chaque pas et qui, au besoin, peut pénétrer chez nous.

Aussi peut-on dire, d'une manière générale, que l'Administration est l'ensemble des Services publics destinés à concourir, sous l'impulsion du Gouvernement, à l'exécution des lois, décrets et règlements qui ont pour but de procurer un avantage à l'État, d'en sauvegarder les intérêts et de maintenir dans de justes limites l'exercice des libertés publiques.

L'Administration a pour objet tout ce qui touche de près ou de loin à la société, à la fortune publique, à la force publique, à la sécurité, à la morale et à la richesse publiques.

Quant à ses attributions principales, l'Administration établit les Règlements généraux ou spéciaux considérés comme compléments nécessaires de la loi; elle prescrit des mesures générales obligatoires et en surveille l'exécution; elle autorise la création de certains établissements publics ou privés, et exerce une tutelle légale sur les uns, un contrôle d'ordre public sur les autres; elle réforme tout ce qui est contraire aux lois, aux règlements, aux intérêts généraux ou particuliers, à la morale ou à la sécurité publique; elle réprime certaines contraventions et provoque la punition des autres, ainsi que des crimes et délits; elle gère la fortune publique, veille à la répartition des impôts, recouvre les contributions, fait exécuter les travaux publics, examine les réclamations qui lui sont adressées, y fait droit s'il y a lieu, et juge les contestations qui s'élèvent sur ses actes; elle est chargée de l'assistance publique et de la protection de ceux qui sont hors d'état de se protéger eux-mêmes, etc.

Pour accomplir ces fonctions aussi nombreuses qu'importantes, l'Administration a sous ses ordres un grand nombre d'Agents dont elle dispose, qu'elle nomme et qu'elle révoque, qu'elle